

Abidjan, le **22 AOÛT 2019**

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNIQUE

Il est ouvert, sur étude de dossier, au titre de l'année 2019, un **concours de recrutement exceptionnel** d'intégration des agents journaliers.

Le nombre de places mises au concours est de quatre cents (400).

Peuvent faire acte de candidature :

- 1- les personnes de nationalité ivoirienne, âgées de 58 ans au plus à l'année d'ouverture du concours, en service dans les structures publiques et immatriculées en qualité d'Agent journalier **ou** ;
- 2- les personnes de nationalité ivoirienne, agents contractuels âgées de 55 ans au plus à l'année d'ouverture du concours, déclarées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et **en service dans une structure d'Administration Publique** **ou** ;
- 3- les personnes de nationalité ivoirienne, agents contractuels **en service dans une structure d'Administration Publique**, âgées de 18 ans au moins et de 40 ans au plus pour les emplois des grades D1 à A3 et de 45 ans au plus pour les emplois de grade A4.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, du **mardi 27 août au vendredi 27 septembre 2019**.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique : **www.fonctionpublique.gouv.ci** ;
- une copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ayant moins de **six (06)** mois de date ;
- une copie originale du certificat de nationalité ;
- une copie originale du casier judiciaire ayant moins de **trois (03)** mois de date ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ou du récépissé de demande de la carte nationale d'identité ou de la première page du passeport ;

- une copie originale de l'extrait d'acte de mariage (pour les femmes mariées) ;
- **le document d'engagement en qualité d'Agent journalier** ;
- la décision de déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- une attestation de travail **datant de 2019** délivrée par le Ministre de tutelle ou une personne mandatée à cet effet ou le Gouverneur de District, le Président du Conseil Régional, le Maire pour les collectivités territoriales ;
- **le bulletin de paie** ;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2019** ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à **vingt-trois mille cinq-cents (23.500) F CFA** ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un **montant de trois mille (3. 000) F CFA**, à retirer et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers ;
- **une photocopie légalisée du diplôme** sur présentation de l'original, éventuellement.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera à la Direction Régionale de la Fonction Publique d'Abidjan, située à Adjamé entre le Groupe Fraternité Matin et le Groupement des Sapeurs-Pompiers de l'Indénié, du **mardi 03 septembre au jeudi 03 octobre 2019, délai de rigueur.**

Références :

1-article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;
 2- décret n° 2016-1141 du 21 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe du décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.

**P/le Ministre et par délégation
 Le Directeur de Cabinet**



OKA K. Séraphin
 Administrateur